

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent

DU RHONE
JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale... 3 la ligne
 Réclamations... 4 fr. 50
 Annonces anglaises... 6 fr. 75

Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
 14, rue Confort, à Lyon

L. BARTHENS

Directeur politique et rédacteur en chef

ADMINISTRATION, RÉDACTION ET BUREAU DE VENTE:
LYON. — 18, Quai de l'Hôpital, 18, — LYON

ABONNEMENTS

Lyon et départements limitrophes.....	5 fr.	10 fr.
Autres départements.....	8 fr.	14 fr.
Etranger et Union postale.....	10 fr.	18 fr.

Trois mois Six mois

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
Quai de l'Hôpital

BOURSE DE PARIS

Du 10 Janvier 1882

100 français.....	84 10	Crédit mobilier.....	720
100 amortissable.....	81 02	Crédit Lyonnais.....	870
100 nouveau.....	84 57	Mobilier espagnol.....	880
100 français.....	114 40	Union générale.....	2850
100 français.....	87 10	Foncière lyonnaise.....	250
100 français.....	87 10	Autrichiens.....	985
100 français.....	87 10	Lombards.....	310
100 français.....	14	Sarragosse.....	545
100 français.....	14	Nord-Espagne.....	675
100 français.....	5800	Transatlantique.....	310
100 français.....	1720	Suez.....	3110
100 français.....	865	Consolidés à Londres.....	100 3/16
100 français.....	1130	Panama.....	316

que quand les deux Chambres se seront constituées par l'élection de leur bureau définitif, c'est-à-dire au plus tôt samedi prochain ; mais il aura lieu aussitôt.

LA GAUCHE RADICALE

La gauche radicale a renvoyé sa réunion à demain. On parle encore vaguement d'interpellations qui sont, paraît-il, subordonnées à la décision que prendront les réunions des différents groupes.

RÉUNION DE L'EXTRÊME GAUCHE

L'extrême gauche se réunira après la séance d'aujourd'hui. Elle examinera la question de savoir s'il y a lieu d'interpeller le gouvernement au sujet de la manifestation socialiste sur la tombe de Blanqui.

On assure que M. Desmons, député du Gard, soumettra au groupe de l'extrême gauche la question qu'il a l'intention d'adresser au gouvernement sur l'intervention des troupes dans la grève de la Grand-Combe.

LES INTERPELLATIONS A LA CHAMBRE

On annonce à la Chambre plusieurs interpellations importantes. L'une portera sur la politique générale et aura pour auteur un député du Midi, vétéran de la cause républicaine, qui a cessé, dans ces derniers temps, de faire partie de l'extrême gauche. L'autre portera sur les choix faits dans le personnel des diverses administrations. On s'attend à ce que la discussion de ces deux interpellations ouvre la session, en guise de préface.

SÉNAT

LA SÉANCE

Séance du mardi 10 janvier 1882

PRÉSIDENCE DE M. GAUTHIER DE RUMILLY

La séance est ouverte à 2 heures.

On remarque beaucoup le major Labordère et M. de Freycinet. Le major Labordère siège au dernier rang de l'extrême gauche.

M. Gauthier de Rumilly, doyen d'âge, occupe le fauteuil de la présidence. Les six plus jeunes sénateurs, MM. Chiris, Cuvinot, Honnoré, Boncher-Cadart, Lebastard et de Fourtoul prennent place au bureau.

DISCOURS DE M. GAUTHIER DE RUMILLY

M. le président dit que la République est maintenant affermie ; les partis hostiles sont détruits ; le gouvernement doit écouter les conseils de la raison et résister à ceux de la passion.

Maintenant que le gouvernement vient d'être fortifié par les élections sénatoriales, il vaudrait peut-être mieux travailler aux réformes judiciaires, militaires, économiques, à toutes les réformes enfin demandées par le pays, avant de s'occuper de la révision de la Constitution de 1875 qui a fondé la République.

La révision est inutile depuis l'introduction d'une majorité fermement républicaine au Sénat par les élections du 8 janvier.

La meilleure de toutes les révisions est celle que M. Gambetta a proclamé lui-même à Cahors, lorsqu'il disait qu'à chaque manifes-

tation électorale la force démocratique grandissait. Il ne faut donc pas mettre la Constitution en suspens devant le pays.

On fit alors bon accueil à ces paroles et tous les républicains sensés les approuvèrent. Quoique M. Gambetta ait changé d'avis après le rejet du scrutin de liste, ses paroles n'en étaient pas moins aussi sages que profitables au pays.

Aujourd'hui, on annonce des lois révisionnistes qui doivent changer la loi électorale du Sénat et établir le scrutin de liste.

Quoique la révision n'ait plus sa raison d'être maintenant, il faut néanmoins rétablir la vérité sur les faits qui ont été allégués contre le Sénat.

En trois ans, le Sénat a été trois fois seulement en dissidence avec la Chambre ; souvent même il a fait preuve de plus de libéralisme qu'elle, notamment dans les lois relatives à l'instruction publique, à l'enseignement primaire, aux cimetières, aux aumônières militaires. S'il a rejeté l'article 7, c'est qu'il le considérait comme introduit mal à propos dans la loi sur l'enseignement.

Le Sénat aurait plus que la Chambre le droit de se plaindre, lui à qui jamais le budget n'a été adressé que vers la fin de la session.

Quant au scrutin de liste, la Chambre elle-même était divisée sur la question ; le Sénat a rejeté la proposition parce qu'il la croyait contraire aux véritables intérêts de la République. D'ailleurs le scrutin d'arrondissement a ramené une majorité considérable en faveur du gouvernement.

Il est inadmissible que ce soit le gouvernement lui-même qui fasse à la Constitution une première brèche devant forcément amener la suppression du Sénat qui est destiné à fortifier la République et à sauvegarder son existence.

Le Sénat, en effet, qui verrait son rôle réduit à enregistrer les volontés de la Chambre des députés, deviendrait inutile et devrait être supprimé.

L'expédient qui a été proposé de la réunion d'un congrès est inadmissible, car on ne peut savoir ce qui résulterait de cette mesure, et les engagements pris pourraient ne pas être observés.

Il termine en disant que le Sénat ne voudra pas se suicider.

On procède ensuite au tirage au sort pour la formation des bureaux.

Un seul dossier électoral étant prêt, la prochaine séance est fixée à samedi à 2 heures. La séance est levée à 2 heures 35.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LA SÉANCE

Séance du mardi 10 janvier 1882

PRÉSIDENCE DE M. GUICHARD, DOYEN D'ÂGE

La séance est ouverte à 2 heures et demie.

Les six plus jeunes membres de la Chambre viennent prendre place aux côtés du président, en qualité de secrétaires.

M. le président annonce que le bureau provisoire est constitué. Il prononce ensuite les paroles suivantes :

Le scrutin du 8 janvier a prouvé que la France était définitivement attachée à la République. Il faut maintenant l'union des pouvoirs publics pour opérer les réformes réclamées par l'opinion publique. La Chambre procède au tirage au sort des bureaux.

DÉMISSION DE M. FLOQUET

M. le président lit une lettre par laquelle M. Charles Floquet, le nouveau préfet de la Seine, lui fait connaître qu'il donne sa démission de député de la Seine.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT

L'ordre du jour appelle la nomination du président définitif.

Les noms des scrutateurs sont tirés au sort. Le scrutin, ouvert à trois heures, est clos à trois heures et quart.

M. Legrand demande le renvoi à jeudi de la nomination des vice-présidents.

M. Laroche-Joubert déclare qu'il s'oppose à l'ajournement.

Le renvoi à jeudi est adopté.

NOMINATION DE M. BRISSON

Voici le résultat du scrutin pour l'élection du président :

Votants : 296

Majorité absolue : .. 149

M. Brisson est élu par 273 voix.

La séance est levée à trois heures cinquante.

Jeudi, à deux heures, séance publique.

LES JOURNAUX DU SOIR

Paris, 10 janvier.

Le Temps répondant aux journaux intransigeants demande si le gouvernement devrait permettre aux royalistes d'organiser le cortège de la chapelle expiatoire pour le 21 janvier. Il dit qu'il ne partage pas cet avis.

Le National estime que M. Gambetta, même diminué, doit rester le leader de la démocratie, le pays ne comprendrait pas sa chute.

Le Télégraphe considère la situation créée par le rescrit de l'empereur Guillaume comme très grave pour l'Allemagne et l'Europe. M. de Bismark, dit-il, médite un nouveau coup.

La France constate que l'opinion publique est très surexcitée ; comme à toutes les époques troublées, dit-il. Une crise est à redouter.

L'IMPÔT SUR LE PAPIER

La Chambre sera saisie au cours de la session d'une proposition d'abolition de l'impôt sur le papier.

L'impôt, qui était de 15 millions 205,000 fr., s'est trouvé considérablement réduit, l'impôt spécial qui pesait sur le papier à journal ayant disparu par suite de la suppression du cautionnement.

Aujourd'hui, la presse se trouve plus désintéressée ; il lui est plus facile de plaider en faveur du dégrèvement d'un impôt qui atteint surtout le livre et l'enseignement.

Cette cause, qui est gagnée devant l'opinion, devrait être gagnée devant les Chambres, puisque le précédent cabinet et la commission du budget de l'année dernière s'étaient prononcés pour la suppression de cet impôt.

FEUILLETON DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

LE

11

FIACRE N° 13

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

PREMIÈRE PARTIE

ABEL & BERTHE

Au bout de quelques secondes cependant il reprit un peu d'aplomb, sinon de courage et élevant de nouveau sa bougie il se rapprocha du portrait afin de l'examiner mieux.

XII

— Ah ! poursuivit-il, c'est bien elle, impossible de garder l'ombre d'un doute... Voilà sa figure pâle, ses yeux noirs, son regard perçant, ses lèvres rouges, ses cheveux d'un noir bleu... On croirait qu'elle va parler... Ah ! ça, mais où suis-je donc et chez qui ?... Fil-en-quatre a nommé mistress Dick Thorn... une Anglaise...

L'homme que voilà, son mari sans doute, n'est pas l'homme que j'ai vu là-bas et dont je me souviens... Qui était-il, cet homme ?... Le frère du duc de La Tour-Vaudieu, peut-être... Je m'y perds... Le hasard m'aurait-il conduit juste chez l'empoisonneuse que je cherche depuis vingt ans ?... Non... non... c'est impossible !... Mistress Dick Thorn a loué certainement cet hôtel tout meublé... Ces tableaux s'y trouvaient sans doute... et d'ailleurs il y a des gens qui se ressemblent tant, qu'on ne peut

les distinguer l'un de l'autre... c'est connu... c'est dans l'histoire, témoin Lesurques et le Courrier de Lyon.

Jean-Jeudi, sans achever sa phrase, fit un geste menaçant, puis il continua :

— Si c'était elle, ça n'est pas sa mort immédiate que je voudrais... sa mort par un coup de couteau... Non... non... Ce serait fait trop vite... Il me faudrait mieux que cela... Il me faudrait toute sa fortune d'abord, et ensuite tout son sang goutte à goutte... Ah ! oui, je saurais si c'est elle, mais plus tard... A présent il faut être calme et tâcher de mener à bonne fin ce que je suis venu faire ici.

Le bandit se calma en effet, poursuivit ses investigations et s'assura bien vite que le petit salon ne renfermait pas un seul de ces meubles auxquels il est prudent de confier la garde d'une grosse somme.

Donc il fallait chercher ailleurs.

Jean-Jeudi se dirigea vers la porte conduisant au boudoir, l'ouvrit et la repoussa derrière lui, mais sans la refermer.

— Ah ! ah ! se dit-il en voyant le bureau dont un tiroir contenait les billets de banque et les papiers de mistress Dick Thorn, voici un meuble qui pourrait bien servir de coffre-fort à une jolie femme, l'oiseau est coquet, reste à savoir s'il est truffé et je vais m'en assurer tout de suite.

En même temps il s'approchait du bureau et l'examinait avec une attention d'ébéniste connaisseur et de voleur émérite.

— Tonnerre du diable ! murmura-t-il avec une moue significative, quand son examen fut achevé. Mauvaise ! Une serrure de sûreté !... Mes crochets n'entrèrent jamais là dedans, et je n'ai rien pour opérer une pesée sur la tablette ! Saperlipopette, est-ce que je ferais chou blanc ? Est-ce que je serais contraint de m'en aller les mains vides, quand trois ou quatre centimètres d'épaisseur de bois me sépa-

rent des billets de banque, car ils sont là dedans, je le sens ! Ah ! malheur !... ça serait trop bête ! Comment m'y prendre ?

Le bandit se retourna et fit le tour du boudoir, cherchant quelque objet de nature à faciliter l'opération.

Un coussin de velours pesé sur le tapis le fit trébucher.

Il ne tomba point, mais dans son mouvement maladroit il heurta un fauteuil et se dit en s'arrêtant :

— Animal bête ! Je fais du bruit à réveiller les morts !

A peine achevait-il mentalement cette phrase, qu'une voix s'élevait dans la chambre voisine demandant :

— Qui donc est là ?... Olivia, est-ce toi ?...

— Sacrebleu ! pensa le voleur, je vais avoir la mère sur les bras !...

Presque en même temps un pas léger retentit derrière la porte.

Le temps manquait pour la fuite.

Jean-Jeudi éteignit sa bougie, se jeta sous un grand canapé qui se trouvait à côté de lui et dont les effilés tombaient presque jusqu'à terre, retira son souffle et comprima les battements de son cœur.

A peine était-il caché que la porte s'ouvrit.

Mistress Dick Thorn parut sur le seuil, enveloppée dans un long peignoir blanc, ses splendides cheveux noirs inondant ses épaules.

De la main gauche elle tenait un flambeau, et de la main droite un mignon revolver à crosse d'ébène.

Elle promena un long regard autour du boudoir, le traversa, ouvrit tout à fait la porte du petit salon et examina l'intérieur de cette dernière pièce.

— J'avais entendu quelque chose, certainement... dit-elle presque à haute voix. Ce n'était rien de suspect... un meuble aura craqué.

Elle revint sur ses pas, s'arrêta pendant une ou

deux secondes, les yeux fixés sur le bureau d'ébène, puis elle rentra dans sa chambre où elle s'enferma.

A travers les effilés de soie, Jean-Jeudi avait pu contempler le visage de la belle veuve et ne pas perdre de vue un seul de ses mouvements.

Il était pâle comme un mort.

Dès que mistress Dick Thorn eut disparu, le bandit quitta sa cachette et, rampant à plat ventre sur le tapis avec des précautions infinies, pour éviter quelque nouveau choc qui trahirait sa présence d'une façon définitive, il atteignit la porte du petit salon et se mit debout pour l'ouvrir car Claudia l'avait refermée.

Une fois dans ce salon il ralluma sa bougie et, après avoir jeté un dernier coup d'œil au portrait de femme, il descendit l'escalier, traversa le vestibule, la salle à manger, l'office, et se trouva dans la cuisine où il avait laissé ses souliers qu'il s'empressa de chauffer.

Ceci fait, il éteignit la lumière, remit le bougeoir sur la cheminée, enjamba la fenêtre, la referma consciencieusement en passant son bras par le trou de la vitre, grimpa sur le toit de la volière, escalada la mur, se laissa glisser dans le terrain servant de chantier, reporta l'échelle sous le hangar puis, ces diverses besognes achevées, s'assit sur une pierre, s'essuya le front et monologua ainsi qu'il en avait l'habitude.

— Ah ! se dit-il, le portrait ne me trompait pas ! C'est elle... c'est bien elle... à peine changée depuis vingt ans, et presque aussi belle qu'autrefois... Un revolver a remplacé dans sa main le pistolet de Neuilly... Voilà la seule différence...

J'aurais pu tout à l'heure la frapper d'un coup de couteau entre les épaules quand elle me tournait le dos... Elle serait tombée raide morte, sans pousser un cri, me laissant libre de forcer en paix le meuble aux billets... Mais il me faut mieux que cela !

Les raisons qui militaient jadis en faveur de cette abolition sont aujourd'hui plus décisives :

1. Cet impôt avait été établi à titre provisoire, c'est-à-dire un impôt de guerre;
2. Il est improductif;
3. Il est contraire à la diffusion de l'enseignement;
4. Il est en contradiction avec les lois qui ont été votées en faveur de l'instruction gratuite et obligatoire;
5. Il menace une de nos grandes industries nationales.

Est-il nécessaire de développer ces propositions, dont la solution est dans l'énoncé même de la question ?

L'Etat consomme chaque année une quantité considérable de papier; il perd donc d'un côté une partie de ce qu'il semble gagner de l'autre.

Ce n'est pas seulement l'Etat qui paie l'impôt, c'est aussi l'enseignement, car le prix des livres s'est trouvé augmenté, non pas des livres de luxe, car l'éditeur peut, par le gain qu'il fait, supporter l'impôt, mais le livre à bon marché, sur lequel le bénéfice se calcule par centimes et par fractions de centime.

Il a donc fallu augmenter le prix des livres de cette catégorie, non pas des 1 ou 2 centimes de l'impôt, mais de 5 et 10 centimes; de telle sorte que le livre se trouve nécessairement frappé d'un impôt supérieur à l'impôt réel, et que l'enseignement paie 75 0/0, lorsque sa part normale devrait être de 25 à 30 0/0.

Quels sont les livres ainsi frappés ? Ce sont les grammaires, les livres de lecture courante, les petites histoires, les géographies, les arithmétiques, tous les livres à l'usage des écoles primaires; les collections de livres à l'usage des bibliothèques populaires.

Et les cahiers d'école pour l'écriture, dont la consommation est de 30 millions ? Ils se vendent autrefois 8 centimes, ils se vendent 9 centimes; l'augmentation n'est que de trois quarts de centime par suite des réductions accordées par les éditeurs, soit 225,000 fr. à la charge des écoles primaires.

Les enfants consomment par an 200 millions de cahiers de devoirs sur papier blanc ou rayé. Le prix moyen est de 50 fr. le mille, soit 10 millions, sur lesquels 1 million d'impôt.

Ainsi donc, l'instruction primaire paie la plus grande partie de l'impôt, tandis que les livres de luxe en sont exempts.

Et pendant que l'on multiplie les lois en faveur de la diffusion de l'enseignement, qu'on vote l'école gratuite et obligatoire, on conserve un impôt qui rend l'instruction coûteuse. N'y a-t-il pas là contradiction ?

Ce n'est pas tout. Une de nos plus grandes industries nationales en souffre. Nous avons trente-deux pays concurrents pour la papeterie. Aucun d'eux ne paie l'impôt. Or, qu'est-il arrivé ? C'est qu'un grand nombre d'ouvrages destinés à l'étranger, qu'on imprimait en France, sont imprimés en Suisse, en Belgique et même en Espagne, où le papier est à plus bas prix; c'est que nos fabricants ont été privés d'un débouché important; c'est que l'Allemagne nous a des fabrications partielles débouchées; c'est que des fabricants sont tombés; c'est enfin que nos fabricants, pour soutenir la concurrence, ont été obligés de faire du mauvais papier, ce qui peut amener avant longtemps la disparition de nos livres.

La conclusion est facile à tirer. Cet impôt n'est pas une ressource sérieuse; il rend l'instruction coûteuse, il paralyse une de nos grandes industries et la compromet; il est antidémocratique; il est urgent de le supprimer.

INFORMATION

Paris, 10 janvier.

Les grands travaux publics

M. le ministre des travaux publics se propose de soumettre aux Chambres, dès l'ouverture de la session, une série de projets de loi concernant l'exécution d'importantes entreprises telles que la construction d'une forme de radoub au port de Brest, l'éclairage électrique des côtes de France, l'amélioration du Haut-Rhône, l'ouverture du grand canal du Nord; enfin l'établissement d'un certain nombre de nouveaux chemins de fer.

Une coïncidence

Par une coïncidence digne de remarque, c'était hier, 9 janvier, l'anniversaire des élections municipales qui ont eu lieu l'année dernière dans toutes les communes de France.

En vertu du mode d'élection réglé par la Constitution pour le renouvellement du Sénat, c'est, on le sait, dans les municipalités que se recrutent, en majeure partie, les électeurs sénatoriaux.

C'est donc à un an de distance, presque jour pour jour, que la République a recueilli les fruits des élections municipales de 1881.

La manifestation blanquiste

A l'audience correctionnelle d'aujourd'hui treize inculpés dans l'affaire de l'anniversaire de Blanqui ont été condamnés de quinze jours à trois mois de prison.

Aucun fait nouveau n'a été révélé.

Les obsèques du général Bataille

Les obsèques du général Bataille ont eu lieu aujourd'hui avec une grande solennité. Des détachements de toutes les troupes de la garnison de Paris, commandés par un général de division, y assistaient.

On remarquait dans le cortège, M. le général Campenon, ministre de la guerre, M. le général Piitté, représentant M. le président de la République, M. le général Leconte, gouverneur de Paris, et un grand nombre d'officiers généraux.

BOURSE DU BOULEVARD

PARIS. — Mardi 10 Janvier 1882

3 0/0.....	84 1/2	Egypte.....	358 1/2
3 0/0 nouveau.....	84 5/8	Turc.....	13 95
5 0/0.....	114 3/4	Panama.....	566 25
Liban.....	87 1/2	Foncier.....	» »
Extérieure.....	28 7/32	Alpine.....	307 50
Chemins Turcs.....	60 »	Suez.....	3085 »
Banque Ottom.....	851 25	Rio.....	771 »
Union.....	2847 »	Autrichiens.....	» »
id. nouvelle.....	2480 »	Crédit de Paris.....	790 »
Crédit de France.....	» »	Laenderhanck.....	1110 »
Intérieure.....	» »	Lombards.....	» »
Phénix.....	890 »	Ottoman.....	» »

LE « MESSAGER DE VIENNE »

L'œuvre de la presse parisienne au profit des familles des victimes de l'incendie du Ring-Theater, de Vienne, et des naufrages de la Manche, communique aux journaux la note suivante :

Le numéro exceptionnel du *Messenger de Vienne*, que nous avons annoncé, vient de paraître, publié par M. B. Wolowski. Il est composé de vingt pages, texte et gravures.

Ces dernières représentent les principaux épisodes de la navrante catastrophe du Ring-Theater; elles sont dues à des artistes viennois dont la réputation est depuis longtemps établie à Vienne, et qui vont être consacrés désormais à Paris.

Le texte comporte des envois des littérateurs de tous les pays, qui, sollicités pour cette bonne œuvre, y ont concouru par des lettres, par des articles ou des aphorismes inspirés par la grandeur du sinistre, la charité et la solidarité des peuples entre eux.

Les honneurs du premier article ont été faits à la présidente de l'œuvre, Mme Juliette Adam, et c'était justice, puisque c'est à elle qu'on doit, en cette occasion, d'avoir vu l'union des journalistes de toutes les opinions dans une action de bienfaisance.

Nous ne pouvons, parmi toutes les choses intéressantes que contient ce numéro, résister au plaisir de reproduire la lettre que Victor Hugo a envoyée au directeur du *Messenger* :

Paris, 30 décembre.

« L'incendie de Vienne est une catastrophe sans cause humaine. C'est au-dessus de l'homme. »

« Que, du moins, de cet affreux mystère, il sorte l'agrandissement de la confraternité humaine. Qu'on se sente frères et qu'on se le prouve. A côté de l'inconnu, périssable et punissable, espérons-le, qui fait le mal, que l'homme fasse le bien. »

« Votre pensée est noble et juste, je m'y associe. »

« Recevez l'assurance de ma confraternité profonde. »

« VICTOR HUGO. »

Le prix de l'exemplaire de ce numéro exceptionnel est fixé à un franc.

ÉTRANGER

Italie

L'assassin Cipriani

Milan, 10 janvier. — L'assassin Cipriani est arrivé ce matin à Milan, venant d'Ancone sous bonne escorte. Homme hardi et véritable type de conspirateur, Cipriani a été l'âme de toutes les prisons anglaises, françaises, allemandes, et il s'est évadé de la Nouvelle-Galédonie. Il était âgé de trente-sept ans, et est né à Porto d'Anzio.

Nous croyons aussi qu'il est déserteur de l'armée depuis 1857. Il a été renvoyé devant notre cour d'assises par ordonnance du 27 août dernier.

Lors des débats, qui auront lieu très probablement dans le courant du mois, les témoins ne seront pas entendus personnellement, parce qu'ils sont domiciliés à Alexandrie d'Égypte. Leurs dépositions seront lues dans les audiences qui ne seront pas nombreuses, quoique le dossier du procès s'y tige volumineux.

D'après l'accusation, Cipriani serait coupable de trois assassinats commis sur la personne d'un certain Fortunato Santini et de deux gardes égyptiens, Mustapha-Slack et Ali-el-Nogor.

Le vice-consul d'Italie à Tunis

Rome, 10 janvier. — M. Mancini, président du conseil des ministres d'Italie, a accordé une mention honorable spéciale au vice-consul italien en Tunisie, bien qu'on lui ait demandé de désavouer la protestation de cet agent diplomatique contre l'entrée des troupes françaises à Tunis.

Russie

La recherche de la « Jeannette »

Saint-Petersbourg, 9 janvier. — D'après des avis reçus d'Irkoustk, M. Soukowsky rapporte que le *Rodgers* est parti le 9 août de Providence-Bay pour Herald-Land, après avoir rencontré, à Providence-Bay, un schooner américain venant du Nord et ayant à bord le capitaine d'un baleinier qui avait fait naufrage.

Le capitaine a raconté qu'il avait vu, près de l'île Herald, un canot rempli de cadavres, ayant à côté d'eux différents objets, entrés autres des cuillers en argent sur lesquels était gravé le nom de *Jeannette*.

M. Soukowsky ajoute que le *Rodgers* hivernera au Herald-Land, d'où il fera des excursions de différents côtés pour retrouver la *Jeannette*, en se servant de chiens achetés au Kamtschatka.

Avant le départ du *Rodgers*, le clipper *Stelak* (le *Chasseur*) avait quitté Providence-Bay pour retourner dans les mers de Chine.

LE CONFLIT CONSTITUTIONNEL EN PRUSSE

Nous avons publié hier les résumés télégraphiques des appréciations de quelques journaux prussiens sur le rescrit royal du 7 janvier.

Ces journaux nous sont parvenus.

Nous relevons dans les articles qu'ils publient sur cette question les passages les plus marquants.

La *Gazette nationale* de Berlin s'exprime ainsi :

L'article 44 de la Constitution prussienne dit : « Les ministres du roi sont responsables. Tous les actes gouvernementaux du roi exigent pour être valables la contre-signature d'un ministre, qui prend par là la responsabilité de cet acte. »

Il suit de cet article de la Constitution que le prince de Bismarck est responsable du rescrit royal et que c'est à lui que s'adressent nos critiques.

Quant à la première partie du rescrit, elle est généralement admise en Prusse.

Nous ne voulons pas non plus discuter le passage où il est ordonné à tous les représentants du gouvernement, et par conséquent même aux juges de soutenir la politique du gouvernement dans les élections.

Mais nous pensons que rien ne nécessitait une manifestation où il est dit qu'il faut en passer par un conflit.

Les libéraux déplorent cette lutte, mais songeront d'autant moins à éviter qu'elle leur est imposée. L'issue de ce conflit n'est pas douteuse.

Le peuple prussien a démontré, il y a vingt ans (1832), que, malgré toutes les pressions gouvernementales, il voulait maintenir ses droits constitutionnels. Cette volonté ne se sera certainement pas modifiée depuis.

Tout le monde, dit la *Gazette du Peuple*, organe progressiste de Berlin, tout le monde reconnaîtra la gravité de la situation créée par le rescrit.

L'immixtion directe du roi dans les affaires politiques se produit presque dans les mêmes termes que lors de l'ancien conflit, le fait est plus caractéristique par lui-même que par le motif qui l'occasionne. Car il n'est pas supposable qu'un débat plus ou moins vif du Parlement allemand puisse être la cause d'un acte aussi extraordinaire.

Au contraire, nous sommes moins disposés à voir dans ce procédé du gouvernement un blâme pour le passé qu'un avertissement pour l'avenir, et cet avertissement n'est compréhensible que si nous admettons que la crise longtemps prévue est plus proche que nous ne le croyions précédemment.

La *Tagblatt* de Berlin dit :

Nous ne serions pas étonnés de voir une partie des députés qui sont en même temps fonctionnaires donner immédiatement leur démission par suite de ce rescrit.

Quant à la nation, en général, elle se gardera désormais de confier un mandat à tout candidat

qui sera le moins du monde obligé de remplir les devoirs imposés par le serment administratif.

Les réflexions que nous inspire l'acte accompli par le roi n'ont pas un caractère réjouissant, et nous pensons que bien des personnes verront avec tristesse notre empereur faire une pareille déclaration après un règne si long et si glorieux.

LES JUIFS EN HONGRIE

Le fait suivant vient de se produire à Pesth (Hongrie).

M. Bizony, riche propriétaire des environs de Pesth, homme âgé et à un caractère doux et inoffensif, avait eu à loger chez lui quelques soldats de cavalerie autrichienne, pendant les manœuvres de l'automne dernier.

La conduite de ces militaires donna beaucoup de mécontentement à leur hôte qui se plaignait notamment qu'il lui volaient son toit. Un de leurs officiers à qui il adressa une réclamation à ce sujet, s'en offensa, et ordonna à ses hommes de coucher le vieillard face à terre, et pendant qu'on le maintenait dans cette position, il lui fit administrer le bastonnade.

M. Bizony, à la suite de cet outrage inqualifiable, adressa une plainte au colonel du régiment, qui appela l'officier coupable pour en avoir des explications. Celui-ci ne trouva rien de mieux pour excuser sa conduite, que dire « qu'il croyait que M. Bizony était juif ! »

Le colonel, justement indigné, obligea tous les officiers de son régiment à se rendre en corps au palais de M. Bizony pour lui adresser des excuses, tandis que le lieutenant coupable de l'acte barbare dut implorer à genoux le pardon de sa victime. Celle-ci accepta les excuses offertes, accorda le pardon demandé, et on croyait l'affaire terminée.

Cependant, les deux fils de M. Bizony ayant connaissance du fait, voulurent en demander raison à son auteur, et les voisins et amis du propriétaire offensé s'unirent à eux pour en exiger réparation.

Effrayé du bruit qui se faisait autour de son nom, et craignant sans doute les réflexions auxquelles pouvait donner lieu son attitude débonnaire, le malheureux Bizony vient de se brûler la cervelle !

Cette triste affaire a causé à Vienne comme à Pesth une vive sensation, et l'empereur a, dit-on, exprimé son indignation en termes énergiques, et réclamé un rapport détaillé sur le fait.

LE CHATEAU DE LIDENHOF

Le roi de Bavière possède plusieurs châteaux. Celui qu'il préfère, et qui est devenu sa résidence favorite, est le château de Lidenhof.

Dans la plus belle partie des Alpes bavaroises, derrière le palais, s'éleva le temple de Vénus, et derrière le temple la montagne a été creusée pour former une grotte dans laquelle on a détourné deux cours d'eau pour former un lac intérieur.

Cette grotte et ce lac ont été un certain temps éclairés par des lampes bleues et les parois mêmes étaient peintes en bleu. Maintenant tout est peint en blanc, et la grotte royale a l'air de valser sur des flots d'or.

La grotte est chauffée et éclairée. Devant le temple s'élevait quatre jets d'eau, et à l'intérieur il y avait une statue de Vénus en marbre polychrome. Devant le château, quatre lions bavarois en bronze montent la garde, et après avoir passé devant le vieux tilleul qui a donné son nom au château, on arrive à un large escalier de marbre qui vous conduit au château; il est bâti sur le modèle de celui de Versailles et entouré de bosquets taillés et de statues.

A droite, les cinq parties du monde; à gauche les quatre saisons, et en face, entourée de personnages allégoriques, une haute statue de Louis XIV. L'aménagement est Renaissance, les murs couverts de Gobelins et les pebles en onyx; les meubles dessinés par le roi, viennent de Paris. Le roi Louis a une grande passion pour les broderies; son lit est brodé sur velours rouge et a coûté des sommes énormes.

La curiosité du Lidenhof est un kiosque oriental, mais le roi y pénètre toujours seul. En face du château, sur une montagne isolée, il s'est fait bâtir une cabane en bois, qui s'appelle la cabane de Hebert, d'après la Valkirie de Wagner. Au-dessus de cette cabane, on a établi un toit en plomb, pour éviter une submersion.

C'est là que S. M. passe des journées et des nuits entières seul, plongé dans la lecture des poètes et des partitions, ou occupé à feuilleter des dessins de grands maîtres.

J'ai retrouvé mon empoisonneuse... Elle est riche... Je veux une fortune et je veux la vengeance !

Jen-Jedi, rafraîchi par la brise nocturne, quitta son siège improvisé, franchit la palissade et prit la direction de la rue Saint-Lazare.

Vers trois heures du matin il rentra dans son gîte, rue des Vinaigriers.

René Moulin, le contre-maitre mécanicien revenu de Londres, s'était, nous le savons, donné la tâche de retrouver la famille de Paul Leroyer, son ancien protecteur; l'un de ses émissaires, après avoir suivi sans résultat plusieurs pistes, était venu lui rendre compte de ses dernières démarches au cabaret de la *Cannette d'Argent*, et s'y trouvait en sa compagnie au moment de la descente de police si funeste à l'Éclair-Quatre et à l'Éclair.

Les renseignements acquis lui permettaient d'affirmer à peu près à coup sûr que la veuve du supplicié avait changé de nom, puisque le fils et la fille de la prétendue madame Monestier s'appelaient Abel et Berthe, comme les deux enfants d'Angèle Leroyer.

Le lendemain matin, (ainsi que cela avait été convenu la veille), le commissionnaire vint prendre René à l'hôtel du *Plat-d'Étain*, et tous deux se rendirent à la maison où ils espéraient trouver de nouveaux indices.

Le concierge de cette maison se mit avec beaucoup de complaisance à la disposition du mécanicien et répondit de son mieux à ses questions multiples.

De ces réponses résulta non plus la probabilité, mais la certitude, que madame Monestier et madame Leroyer ne formaient qu'une seule et même personne, mais par malheur cette personne avait déménagé

depuis quinze mois, sans donner sa nouvelle adresse...

Toute trace disparaissait donc... la piste était perdue... Le fil conducteur se brisait.

Désolé, mais non découragé cependant, le mécanicien se demanda ce qu'il devait faire.

Disons tout de suite que ces recherches persistantes avaient un double motif. Il voulait retrouver madame Leroyer, d'abord pour lui témoigner sa reconnaissance impérieuse et lui venir en aide au besoin, si, chose trop vraisemblable, sa situation était difficile. Il le voulait ensuite et surtout pour lui communiquer une découverte qu'il venait de faire à Londres, et grâce à laquelle il espérait rendre un jour l'honneur à la mémoire du supplicié.

En conséquence René Moulin résolut d'employer le moyen suprême auquel nous l'avons entendu faire allusion dans son entretien avec Loupiat, au cabaret de la rue des Acacias.

Le lendemain du jour où sa dernière démarche aboutissait à un résultat négatif, il quitta de bonne heure l'hôtel du *Plat-d'Étain* et se rendit au cimetière Montparnasse.

Il allait chercher la tombe de son ancien patron. Angèle Leroyer, il n'en doutait pas, devait venir comme autrefois prier sur cette tombe, et il espérait l'y rencontrer.

Mais depuis tant d'années l'aménagement du cimetière avait subi des modifications profondes. Les terrains avaient été bouleversés. Les arbustes étaient devenus des arbres, et des avenues remplaçaient les sentiers de l'enceinte agrandie.

Après avoir pendant deux heures parcouru le cimetière dans tous les sens, le mécanicien ne retrouva point l'humble mausolée de Paul Leroyer.

— Il doit exister encore, cependant... se disait René Moulin. On avait acheté une concession à per-

petuité, j'en suis certain, lorsque la justice rendit le corps à la famille qui le réclamait... Je ne puis croire que la veuve ait négligé cette tombe et la laisse ensevelie sous les ronges comme tant d'autres dont l'aspect m'a servi le cœur... La noble femme ne peut avoir oublié le martyr qu'elle a tant aimé !

J'ai tout exploré cependant, je ne trouve rien... Il ne me reste qu'une ressource, c'est de m'adresser au conservateur...

Et le mécanicien se dirigea vers le bâtiment où se trouvent les bureaux de ce fonctionnaire.

Nous allons l'y précéder de quelques instants.

N III

Tandis qu'il se livrait à de vaines recherches, un coupé noir très simple, mais dont la couronne decaie surmontait les armoiries et dont l'attelage valait au bas mot vingt mille francs, avait fait halte devant la grille du cimetière.

Un homme de cinquante-cinq à cinquante-six ans, en grand deuil, descendit de ce coupé et franchit le seuil du champ de repos.

Ce personnage était de haute taille et de tournure aristocratique.

Ses traits fortement accusés et d'une irréprochable correction, quoiqu'un peu durs, offraient ce cachet patricien qui décèle à première vue l'homme de race, et cependant son visage, malgré sa régularité et sa distinction, n'était point de ceux qui commandent la sympathie; il s'en fallait beaucoup !

Le nez de forme busquée faisait penser au bec d'un oiseau de proie. Les yeux d'un bleu presque gris offraient une insupportable expression de morgue. Le crâne dépouillé laissait comme du vieil ivoire. De rares cheveux d'une blancheur d'argent formaient une couronne moquée au front rayé de rides profondes et pressées.

Un cercle de bistre estompait le rebord des pau-

pières et tranchait sur la pâleur bilieuse du visage.

La bouche bien dessinée avait par instants un sourire à la fois moqueur et cruel.

Où le visiteur qui nous occupait avait beaucoup souffert, ou il avait usé sans mesure de tous les plaisirs.

La seconde de ces deux suppositions paraissait la plus vraisemblable.

Il entra dans les bureaux et salua légèrement un employé qui vint à sa rencontre.

— Monsieur, dit-il à cet employé, je viens régler divers comptes relatifs à des travaux que j'ai fait faire au tombeau de ma famille...

— A qui ai-je l'honneur de parler ?

— Au duc Georges de la Tour-Vaudieu.

L'employé salua.

— Ces travaux, poursuivit le duc, ont été commencés lors de l'inhumation de la duchesse ma femme... Sont-ils terminés ?

— Oui, monsieur le duc.

— Je vais donc vous donner les signatures nécessaires, et vous ferez toucher à la caisse de mon intendant, à mon hôtel de la rue Saint-Dominique...

Le conservateur qui avait écouté, s'approcha et veuillez vous asseoir, monsieur le duc, dit-il et prenez la peine d'attendre que j'aie préparé les pièces que vous devez signer...

— Faites, monsieur...

Le duc Georges de la Tour-Vaudieu prit un siège qu'on lui avançait avec empressement et s'assit.

Le conservateur demanda :

— L'inhumation de madame la duchesse date de mois dernier, n'est-ce pas ?

— Oui, monsieur... j'ai dû faire ajouter un caveau au tombeau de famille devenu insuffisant...

— Auriez-vous la bonté de me rappeler la date exacte ?

DÉPARTEMENTS

REVUE GÉNÉRALE DU RÉPUBLICAINE DE FRANCE

LOIRE

Nominations dans la magistrature

Saint-Etienne, 10 janvier. — M. Sevaux, substitut à Saint-Etienne, est nommé procureur de la République à Moulins.

M. Fréze, substitut à Montbrison, est nommé au même titre à Tulle.

M. Robert, procureur à Mortain, est nommé substitut à Saint-Etienne.

Création de Société

La création à Firminy de la Société *La Libre Pensée*, vient d'être autorisée par un arrêté préfectoral, en date du 9 janvier.

Cas d'aliénation mentale

Le sieur Mathieu Boulin, âgé de 33 ans, vient d'être frappé d'aliénation mentale.

Son admission dans un asile d'aliénés a été sollicitée.

Réserve et armée territoriale

AVIS. — Des cours théoriques et pratiques seront faits à MM. les officiers de la réserve et de l'armée territoriale, deux fois par mois, du 1^{er} février au 1^{er} mai, sur le tir, le service en campagne, la fortification et les travaux de campagne.

Des exercices pratiques auront lieu deux fois par mois à partir du 1^{er} mai.

MM. les officiers qui voudront suivre ces cours devront faire connaître leur adhésion avant le 15 janvier.

Les conférences auront lieu à 8 heures 1/2 du soir, au cercle des officiers, tous les 1^{er} et 3^{es} lundis de chaque mois, du 1^{er} février au 1^{er} mai.

Les adhésions doivent être adressées à M. Kaps, chef de bataillon, rue Saint-Denis, 49, à Saint-Etienne.

ISÈRE

Accident

Grenoble, 10 janvier. — Un accident est arrivé hier à Voreppe.

Au moment où le train qui part de Grenoble à 3 heures arrivait en gare, un homme sauta sur la voie avant l'arrêt complet et tomba brutalement sur le sol.

Lorsqu'on le releva on reconnut que le malheureux avait une jambe cassée.

Après avoir reçu les soins de M. le docteur Bosme de Voreppe, il a été ramené en voiture à Grenoble.

C'est un ancien soldat nommé Raffin, décoré de la médaille militaire.

Incendie

Viriville. — Un incendie dont les causes sont inconnues s'est déclaré le 7 courant vers les 7 heures du soir, dans une maison d'habitation appartenant à M. Pierre Davion, cultivateur au hameau de Chambrand.

Une vache, quatre chèvres et toute la valetaille ont péri dans les flammes.

Les pertes consistant en bâtiments, mobiliers, récoltes, etc., sont évaluées à 600 francs.

Elles sont couvertes par une assurance.

De Pondichéry à Paris

Une curieuse remarque à propos des élections.

On s'est étonné que le résultat de l'Inde française fut connu au ministère de l'intérieur bien avant celui de certains départements. L'explication de ce fait est cependant bien simple.

Soixante-dix-sept degrés de longitude Est nous séparent de Pondichéry. Les habitants de l'Inde française ont, par suite, cinq heures six minutes d'avance sur Paris.

En admettant que le résultat du scrutin ait été connu à Pondichéry à neuf heures du soir et que la dépêche ait été immédiatement transmise, celle-ci sera arrivée en France à quatre heures du soir, c'est-à-dire cinq heures plus tôt qu'elle n'aurait été adressée.

C'est, on le sait, grâce à ce phénomène que le fameux Philéas Fogg avait pu gagner son pari dans le *Tour du Monde en 80 jours*.

Voyageant de l'Ouest à l'Est, il avait, chemin faisant, rattrapé sans s'en douter les vingt-quatre heures de retard que lui avaient occasionnées les aventures et les péripéties du voyage.

Au Palais

Tribunal correctionnel de Lyon

Dernièrement, le sieur Bossuge, terrassier, était attaqué, à Neuville, par les nommés Monin et Peyzieux qui, après l'avoir renversé et violemment frappé, lui brisèrent la mâchoire à coups de talon de botté.

Monin et Peyzieux, actuellement en fuite, n'ont pu encore être retrouvés.

Le tribunal a condamné par défaut, le premier à 3 mois et le second à un an et un jour de prison.

Neuf ivrognes incorrigibles étaient cités hier en police correctionnelle.

Tous ont été condamnés à des peines variant de 6 jours à 1 mois de prison.

Bathélemy Thomas s'est introduit, la nuit, à l'aide d'effraction, dans le café de la Paix, place de la Croix-Rouge, 22, et s'est emparé du contenu de la caisse, après avoir soulevé le marbre du comptoir. Ce malfaiteur a été condamné à 4 mois de prison.

Georges Robin a été arrêté à la Guillotière, au moment où il cherchait à vendre pour un franc un paradisus volé.

Robin qui a déjà encouru 22 condamnations, a été réintégré pour 6 mois à Saint-Paul.

Nicolas Garoval, chargé par Mme Billon, épicière, rue Sainte-Marie, 5, d'opérer le déménagement de son mobilier, a profité de la circonstance pour fracasser et faire main-basse sur une somme de 90 fr. Il a été condamné pour ce fait à 1 mois de prison.

Pierre Laroche employé chez M. Salomon, marchand de confections, a offert à sa maîtresse Claudine Bergeon, pour ses étrennes, une magnifique brodeuse garnie de fourrure qu'il s'est procurée d'une façon tout à fait économique en la dérochant dans le magasin de son patron.

La belle ne s'est fait aucun scrupule d'accepter ce cadeau dont elle n'ignorait pas la provenance. C'est ainsi que le trop galant Laroche a été condamné à 3 mois de prison et Claudine à 15 jours de la même peine.

CHRONIQUE THEATRALE

Grand-Théâtre LE PROPHÈTE

Nos compliments sans réserve à la direction. Le *Prophète*, si impatiemment attendu par tous, a été une véritable victoire lyrique sur notre scène. Chantée magnifiquement; salle comble. La victoire a dû se traduire pour le directeur en espèces nombreuses et sonnantes. Nous devons ajouter que c'était justice, et que jamais l'opéra de Meyerbeer n'a été mieux interprété à Lyon que dans la soirée de lundi dernier.

Les honneurs ont été pour Salomon, qui a joué Jean de Leyde en maître. Toar à tour tendre, passionné, fanatique, il a su communiquer à la salle entière les émotions poignantes dont il était animé. L'art du comédien a servi merveilleusement la voix magnifique du chanteur. Nous sommes convaincus que cette soirée comptera dans sa vie d'artiste. Aussi nous sommes-nous associés aux ovations multipliées qui l'ont accueilli à la fin du 3^e acte.

M. Bataille, dans le rôle quelque peu effacé d'Orberthal, nous a montré toutes les qualités d'un artiste de race qui a gardé les grandes et glorieuses traditions de l'Opéra.

M. Queyrel qui n'était pas encore remis de son indisposition, était moins en voix que d'habitude. Ceci est affaire de temps. D'ici quelques jours, notre excellent basse aura retrouvé — nous en ayons la certitude — tous ses moyens; et sa belle voix donnera plus de puissance et d'éclat au trio des anabaptistes.

Mademoiselle Baux était-elle également fatiguée? Ou bien, le rôle de Bertha est-il écrit trop haut pour sa voix? C'est ce qu'une seconde audition du *Prophète* nous apprendra. Nous penchons pour la seconde hypothèse. Toujours est-il, qu'à la première, notre jeune falcon n'a pas été tout à fait égale à elle-même.

La voix de Mme Appia (Fidès) est chaude et sympathique dans le registre grave, avec des notes aiguës d'une pureté admirable. Un grand trou dans le médium, cependant.

Madame Appia jouait pour la première fois sur une scène française. Voilà pourquoi on sentait si visiblement l'effort fait par l'artiste pour triompher des difficultés de la langue. Cet effort a nuï certainement aux effets dramatiques qu'elle pouvait tirer du rôle sympathique de Fidès « cette mère chrétienne, comme a dit M. Beulé, qui renie son fils pour ne pas le perdre, et le fait tomber à genoux pour le sauver ».

Le plus bel éloge que l'on puisse adresser à Mme Appia, c'est qu'elle a su faire oublier certaines déficiences de son accent italien, grâce à la puissance, à la pureté et à l'étendue de sa voix.

Terminons en félicitant les chœurs qui ont aussi vaillamment fait leur devoir. Les *crecendo* sonores que le génie de Meyerbeer a jetés dans le *Prophète* ont été vigoureusement enlevés par les masses chorales; le finale du 1^{er} acte, surtout, a été remarquablement exécuté, ainsi que le chœur de l'église au 4^e acte.

En résumé, comme nous le disions en commençant, grande victoire. Nous ne marchanderons les éloges ni à l'interprétation, ni à l'orchestre.

Nous recommanderons seulement à M. Luigini de modérer l'ardeur de ses troupes, qui couvrent trop souvent la voix du chanteur.

PHILIPPE MOSNY

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Mercredi, 11 janvier, 11^e jour de l'année. Soleil, lever 7 h. 53; coucher à 4 h. 25. Les jours augmentent de 1 minute.

Ephémérides (1799). Prise de Capoue, par Championnet.

Le *Journal officiel*, a publié hier le mouvement judiciaire. Voici les nominations qui concernent la région:

M. Fréze, substitut à Montbrison, est nommé substitut à Tulle.

M. Robert, procureur de la République à Mortain, est nommé substitut à Saint-Etienne.

M. Weber, juge à Mâcon, est nommé président à Vassy.

M. Guibert, juge d'instruction à Charolles, est nommé juge à Mâcon.

M. Moibrat, substitut à Charolles, est nommé juge à Charolles.

M. Abord, avocat, est nommé substitut à Charolles.

M. Toulon-Vallo, président à Villefranche, est nommé conseiller à Nîmes.

M. Brocard, substitut à Largentière, est nommé substitut à Montbrison.

M. Prat de Lestang, avocat, es nommé substitut à Largentière.

M. Ducros, juge à Bonneville, est nommé vice-président à Bonneville.

M. Odris, substitut à Chambéry, est nommé juge à Chambéry.

M. Julien, substitut à Annecy, est nommé substitut à Chambéry.

M. Deschamps, substitut à Bonneville, est nommé substitut à Annecy.

M. Dabouloy, substitut à St-Jean-de-Maurienne, est nommé substitut à Bonneville.

M. Pignoli, avocat, est nommé substitut à Saint-Jean-de-Maurienne.

M. Coularon, substitut à Roanne, est nommé substitut à Montpellier.

M. Teinturier, procureur à Bourgoin, est nommé procureur à Perpignan.

M. Massoni, procureur à Moulins, est nommé conseiller à Rion.

M. Sevaux, juge à Saint-Etienne, est nommé procureur à Moulins.

Le Conseil d'Etat, statuant au contentieux, a pris hier un arrêt qui juge définitivement la jurisprudence sur un point fort contesté.

L'engagé conditionnel qui, après avoir subi la visite médicale réglementaire à son arrivée au régiment et avoir été incorporé, a été ensuite réformé dans une nouvelle visite médicale comme impropre à tout service militaire, à raison d'une infirmité

antérieure à l'incorporation (péricardite et hypertrophie du cœur), n'est pas fondé à réclamer la restitution de la prestation de 1,500 fr. qu'il a versée.

Par décision ministérielle, ont été nommés capitaines dans l'infanterie territoriale:

113^e régiment. — M. Nicolas-Jules-Benjamin Ganteau, capitaine en retraite.

115^e régiment. — M. Jules-Aristide Sarrazin, capitaine en retraite. M. Gustave-Victor-Julien-Anatole Lavergne de Cerval, capitaine en retraite.

M. Duplat, sous-lieutenant de réserve au 93^e de ligne, passe avec son grade au 102^e territorial.

M. Langon, sous-lieutenant de réserve au 99^e de ligne, passe avec son grade au 106^e régiment territorial.

M. Le Bault de la Morinière, sous lieutenant de réserve au 4^e cuirassiers, passe avec son grade aux escadrons de dragons du 4^e régiment territorial de cavalerie.

M. le docteur Sésary, ancien interne des hôpitaux de Lyon, vient d'être, à la suite d'un brillant concours, nommé professeur suppléant des chaires de pathologie et de clinique internes à l'École de médecine et de pharmacie d'Alger.

Les voisins du sieur Jean-Pierre Etienne, cultivateur, demeurant place Neuve-Saint-Jean, 1, au 6^e étage, avaient constaté depuis près d'un mois sa disparition; ils ne s'en étaient tout d'abord guère étonnés, le croyant parti pour l'Ardèche, son pays natal. Cependant, depuis deux ou trois jours, une odeur singulière, qui paraissait provenir de la chambre de ce malheureux, éveilla en eux quelques soupçons dont ils s'empressèrent de faire part au commissaire de police du quartier.

Ce magistrat se hâta de faire ouvrir la porte par un serrurier. Un horrible spectacle attendait les visiteurs. Sur les carreaux de la chambre, le cadavre du pauvre diable, dans un état de putréfaction avancée, était étendu, recouvert d'une misérable couverture.

M. le docteur Peillon, aussitôt appelé, procéda aux constatations légales. Il en résulte que la mort, qui remonte à un mois environ, doit être attribuée à une asphyxie involontaire, causée par l'oxyde de carbone. La victime, dont la chambre était dépourvue de cheminée, avait eu la fautive idée de faire du feu dans un poêle et le gaz fatal, se répandant dans la chambre étroite, n'avait pas tardé à produire ses effets accoutumés.

Deux accidents de voiture qui ont eu l'un et l'autre de tristes conséquences sont arrivés hier à peu d'heures d'intervalle, le premier sur le cours Vitton, le deuxième sur le cours Morand.

A huit heures du matin, Mme Camille Voiron, laitière, traversait le cours Vitton, tenant son cheval par la bride; à ce moment une voiture de tramway qui arrivait, marchant dans la direction de la gare de Genève, prit en écharpe la voiture de la laitière. Mme Voiron, renversée sous les roues de son véhicule, fut affreusement contusionnée; transportée à la pharmacie Peillon, on a constaté qu'elle avait des blessures graves en plusieurs endroits du corps.

La victime a été conduite à son domicile, chemin du Grand-Trou.

L'enquête ouverte fera connaître à qui incombe la responsabilité de ce regrettable événement.

Le second accident a eu des suites plus funestes encore.

A deux heures de l'après midi, le cocher d'une voiture de place voulant se garer d'un tramway qui arrivait en sens inverse, jeta brusquement ses chevaux de côté. A ce moment, Mme Adèle Piraud, âgée de 60 ans environ, descendait du trottoir, pour traverser le pont Morand. Atteinte et renversée par les chevaux, elle reçut à la tête des coups de pied qui lui brisèrent le crâne.

Transportée sans connaissance à la pharmacie Frères, la malheureuse ne tarda pas à rendre le dernier soupir.

Son cadavre a été transporté à son domicile, rue du Mail, 24.

On sait quels dangers font courir à la sécurité publique les chiens errants. Plusieurs personnes mordues par eux ont succombé, dans le courant de l'année dernière, à l'affreuse maladie, la rage.

Cela suffit, et au delà, pour justifier les mesures prises par l'administration contre ces *amis de l'homme*.

Rien n'est donc plus sot, à notre avis, que la conduite de certaines personnes qui mues, par une sensiblerie ridicule ne perdent pas une occasion de contrecarrer les agents chargés de ce service.

Hier, M. C..., banquier, rue de l'Hôtel-de-Ville, a pris à parti les gardiens de la paix, escortant les capteurs, qui venaient de mettre en cage un bouledogue en contravention avec les arrêtés concernant les animaux de son espèce. « Si ce chien n'appartenait, criait-il, je vous répondrais par des coups de revolver. »

M. C... arrêté aussitôt par les gardiens de la paix, a été conduit devant le commissaire de police qui, sur l'annonce de ses titres et qualité l'a fait remettre en liberté.

Depuis quelques jours, le gardien des bateaux de charbons de la compagnie des mines de Blanzy amarrés quai des Eiroits, s'apercevait que le précieux combustible coulé à sa garde diminuait d'une façon inexplicable.

Une active surveillance ne tarda pas à amener la découverte des coupables, toutes personnes habitant dans le voisinage, quai des Eiroits.

Une perquisition opérée dans leur domicile fit découvrir près de trois mille kilos de charbon. On voit que l'hiver pouvait faire sentir ses rigueurs sans arriver à prendre un dépourvu ces trop chaleureux partisans du collectivisme.

Les voleurs au nombre de quatre, une femme et trois hommes, ont été écroués à la Permanence.

Ces jours derniers un violent incendie a éclaté dans la commune de Ranchal.

Une maison d'habitation ainsi que des écuries et une remise en dépendant, appartenant à M. Augier, cultivateur, ont été la proie des flammes.

Malgré la promptitude des secours, il n'a été possible de sauver que le mobilier.

Les pertes évaluées à une somme de 10,000 fr. environ, sont couvertes par une assurance.

Les causes du sinistre sont inconnues.

Dans la nuit du 8 au 10 courant, un incendie a détruit un corps de bâtiment, composé d'écuries et de hangars, servant à l'exploitation de deux fermes,

au hameau du Passerat, commune de Tarare.

Une grande quantité de fourrages et des instruments aratoires, propriété des fermiers MM. Durel et Pachoux, a été dévorée par l'incendie. Les pertes de ce chef s'élèvent à une somme de 5,000 fr. environ.

L'immeuble appartenant à MM. Fontenelle et Clayette, propriétaire à Bessenay, avait une valeur de 6,000 fr.

Tout était assuré.

THÉÂTRE-BELLECOUR

MESURES CONTRE L'INCENDIE.

Nous recevons de M. Blanche, conservateur au Théâtre-Bellecour, la communication suivante relative aux mesures de précautions prises en cas d'incendie dans ce théâtre:

La Commission consultative des théâtres, nommée par l'administration préfectorale, a visité mardi 27 décembre, le Théâtre-Bellecour depuis le dernier dessous jusqu'aux entrées.

Elle a pu constater que toutes les précautions stipulées par les règlements avaient été prises, car la préfecture n'avait pas attendu l'impénitence du Ring-Théâtre, pour faire exécuter les mesures de prudence auxquelles on pense seulement depuis quelques jours dans les autres villes.

Il y a, dans ce théâtre, 24 bouches d'eau, communiquant avec les réservoirs de la ville; chaque bouche est munie de 11 mètres de longueur de tuyau, terminés par une lance qui peut faire un jet croisé de 40 à 45 mètres; tous les conduits sont mis en charge par un seul volant.

De plus, il existe quatre pompes, système Zapfe, remplies de liquide extincteur, placés dans les cintres et qui peuvent aussi rendre de grands services par la promptitude de leur manœuvre.

La Maison Blain, fabricant de pompes, rue Bourbon, est depuis longtemps chargée de l'entretien de ces appareils.

Depuis l'ouverture du théâtre, il est établi, des cintres à la scène, un rideau de fer qui est descendu tous les soirs.

En outre les portants, sur la scène, sont munis d'une enveloppe en toile métallique entourant les bacs de gaz.

Dans les cintres, dans les dessous, dans les couloirs et même dans les loges des artistes des précautions ont été également prises.

Cinq compteurs à gaz, complètement indépendants les uns des autres, desservent tout le théâtre: trois existent sur la rue Bellecour et deux sur la République; tous cinq sont renfermés dans des compartiments en maçonnerie entièrement isolés et fermés par des portes de fer; chaque partie du théâtre, soit la scène, la salle, les galeries, les escaliers, le sous-sol peuvent être, en cas d'accident, privés ou non de gaz; mais cela isolément.

Tous les soirs on allume des lampes à l'huile à tous les étages du théâtre, dans les couloirs, vestibules, escaliers, afin que dans aucune circonstance les dégagements ne restent dans l'obscurité.

Les calorifères sont, comme les compteurs, complètement entourés de gros de mur et aucun accident n'est possible sous ce rapport.

Il n'y a aucun strapontin.

Les escaliers sont au nombre de cinq; toujours ouverts au public, qui, des quatrièmes même peut descendre dans le salle indienne et jusqu'au restaurant dont la sortie donne sur la rue de la Belle-Cordière.

La commission consultative des théâtres, a été reçue, par M. E. Guimet, président du conseil d'administration, et par M. Blanche, conservateur.

M. E. Guimet a fait part à la commission de quelques décisions prises par le conseil d'administration pour améliorer encore la sécurité des spectateurs:

1^o Etudier les moyens de rendre le rideau de fer automatique, en le faisant manœuvrer de la scène ou de la salle;

2^o Toutes les bandes d'air, placées au-dessus des herbes à gaz, seront imprégnées de compositions chimiques inflammables;

3^o Le nombre d'extincteurs sera augmenté, il y en aura deux aux fauteuils, un à chaque galerie et deux sur la scène;

4^o Mettre en communication téléphonique le principal poste des pompiers avec le théâtre, ce qui peut rendre de grands services, même en cas de sinistre chez les voisins;

5^o Faire un tunnel en pierres, briques et fer, avec une enveloppe en plâtré, afin de créer un large passage nouveau, inattaquable au feu et à l'abri de la chaleur, lequel partira de la salle indienne pour aboutir rue de la Belle-Cordière;

6^o Elargissement de la sortie du vestibule de la rue de la République;

7^o Suppression de la salle indienne par l'enlèvement de toutes ses décorations; la salle indienne deviendra ainsi une vaste salle en pierres, briques et fer. Ce travail ne pourra s'effectuer que pendant la saison d'été; mais il sera fait une demande à l'administration préfectorale pour avoir l'autorisation d'établir des bacs de gaz sur le bar du centre; ils seront alimentés par les conduits du restaurant, lesquels se trouvent dans le sous-sol; grâce à cet éclairage, les spectateurs à leur sortie ne seront plus plongés dans une obscurité dangereuse.

La Commission a étudié les moyens de mieux répartir la foule à la sortie.

Dans l'état actuel les places du haut se vident le plus vite, parce que le public qui les occupe se sert indifféremment des cinq escaliers; mais les fauteuils d'orchestre restent plus longtemps garnis malgré leurs quatre dégagements, formant 6 mètres de section; parce que les spectateurs de ces places tiennent à sortir par l'escalier du foyer qui est, il est vrai, le plus près de la sortie, mais qui aussi se trouve le plus encombré.

On voit, par ces détails, que le Théâtre-Bellecour est un de ceux où les mesures sont prises avec plus de soins et quant la Commission d'accord avec le Conseil d'administration, aura pris les mesures de précautions qui sont à l'étude on pourra dire que ce théâtre présentera plus de sécurité qu'aucun autre monument de ce genre.

OBSERVATOIRE DE LYON

Bulletin Météorologique

Lyon, 10 janvier, 4 h. soir.

Température: Un courant d'ouest existait hier dans les hautes régions de l'atmosphère; aussi la température a-t-elle été plus élevée au sommet du Mont-Verdun (10° à 3 heures du soir), qu'à Saint-Genis (5°) et au Parc (4°).

Pendant la nuit, ce courant s'est abaissé jusqu'à la surface du sol et a occasionné un réchauffement très sensible. A 9 heures du soir, la température était de 12° à Saint-Genis, par vent d'Est-Nord-Est; à 5 heures du matin, elle atteignait 15°, et le vent était d'Ouest. De même au Parc, un maximum thermométrique (-1-3-7) a été atteint vers minuit.

Le baromètre est stationnaire à 774 millimètres. Temps probable: Ciel nuageux, brouillard ou bruine.

NOUVELLES DES SPECTACLES

THÉÂTRE-BELLECOUR. — Nicolay, le célèbre illusionniste et Miss-Hélène, la charmante magicienne, donneront dimanche 15 janvier une représentation populaire, à prix réduit au Théâtre-Bellecour. Le succès exceptionnel qu'ils ont obtenu à leur dernière soirée au Gymnase et les nombreuses marques de sympathies qu'ils ont reçues, les a fait consentir à donner cette soirée d'adieu.

Nous pouvons leur prédire une salle comble et un grand succès.

CHOSSES & AUTRES

De Charybde en Scylla

Au mois de novembre dernier, des recrues étaient arrivées dans une des casernes de Lyon.
 Parmi ces recrues se trouvait un provincial qui avait un nom malheureux. Il s'appelait Lacenaire.
 Aussi, à peine arrivé, le nouveau soldat fut-il plaisanté par ses camarades : le pauvre diable s'en affectait beaucoup.
 Un jour, à une revue d'armes, le major va trouver le capitaine :
 — Il y a dans votre compagnie, mon capitaine, un nouvel arrivé qui s'appelle Lacenaire, on le blague, vous comprenez, et vous devriez, en passant tout à l'heure devant les rangs, lui parler... ça lui remontera le moral.
 — C'est bien, dit le capitaine.
 L'heure de la revue arrive, le capitaine passe devant les rangs avec le major.
 Tout à coup le major l'arrête et lui montre un conscrit :
 — Tenez, voilà l'homme en question, dit le major.
 — C'est bien.
 Le capitaine va droit au conscrit, lui prend la main, et lui dit :
 — Eh bien ! comment ça va, mon vieux « Papavoine » ?

Assassinat d'un curé

On écrit de Brioude, le 5 janvier, au *Moniteur du Puy-de-Dôme* :
 Dans la nuit de mardi à mercredi 4 janvier, deux inconnus frappaient à la porte du presbytère de Saint-Arcons-d'Allier, près Langeac. Ils venaient réclamer les secours de la religion pour un paroissien que le curé savait très gravement malade.
 M. le curé se leva et suivit les deux individus.
 Un moment après, ceux-ci repartirent au presbytère. Ils pensaient que la domestique du curé était seule et ils espéraient la trouver endormie. La servante s'était habillée, et veillait en attendant son maître.
 Les visiteurs avaient la figure bouleversée. La servante eut peur. Par un de ces mouvements instinctifs qu'inspire la frayeur elle appela de toutes ses forces au secours.
 Des voisins entendirent les cris et accoururent. Les deux individus prirent la fuite.
 M. le curé tardait bien à rentrer ; tout faisait présager un malheur. On se mit en quête.
 Non loin du presbytère, dans un chemin creux, on trouva le cadavre du pauvre curé. Le malheureux était étendu sans mouvement, baignant dans son sang. Le ventre a été ouvert d'un coup de poignard, les intestins sortaient de la blessure béante.
 Dans leur hâte à accomplir leur crime, les assassins avaient laissé l'instrument dont ils s'étaient servis.
 La justice, aussitôt prévenue, s'est immédiatement transportée sur les lieux et a commencé une enquête. Malgré le signalement donné par la servante, on n'a pas encore découvert les traces des étrangers que l'on croit être les meurtriers.

Les pêcheries du Var

On sait que le littoral du département du Var possède plusieurs établissements de pêche, plus particulièrement

affectés à la capture des gros poissons et vulgairement dénommés madragues.
 Veut-on connaître quel est, en moyenne, le produit annuel de ces madragues ?
 Voici les résultats de l'exercice de 1881 dans l'établissement de MM. Gasquet frères, à Giens, près de Toulon :
 Il a été pris 20 requins, pesant ensemble 196 kilogrammes ; 1,623 thons, du poids total de 23,504 kilogrammes ; 965 palamides.

La production de l'or

Le rendement de l'année 1881 sera inférieur à 100,000,000 de schellings, à cause de la diminution du produit des mines d'Australie et des Etats-Unis, la Californie exceptée.
 La Russie et la Californie fournissent depuis une dizaine d'années un rapport assez régulier, qui s'élève pour l'année courante, en Californie, à 19 ou 20 millions de dollars.
 En Russie, comme en Californie, l'or qu'on extrait provient en grande partie d'anciens dépôts graveleux, et ce sont les seuls districts connus où les grands gisements aurifères soient permanents et assurés.
 La production totale de l'or dans le monde entier avant la découverte des mines de la Californie et de l'Australie ne montait pas à vingt millions de dollars. En 1852 et en 1853, elle atteignait la somme énorme de 160 millions par an, dont la majeure partie provenait des riches placers de ces deux derniers pays. Depuis lors, la production a diminué jusqu'en 1879, où, selon le docteur Burchard, directeur de la monnaie des Etats-Unis, elle se chiffrait comme suit en schellings :
 Californie : 17,166,166 ; autres Etats de l'Union : 21,733,692 ; Australie : 20,017,323 ; Russie : 26,583,000, Europe : 1,311,761 ; Mexique : 889,161 ; Amérique du Sud : 6,972,346 ; Afrique : 1,993,500 ; Japon : 468,548.
 Ce qui donnait un total de 105,865,637 de schellings.

Mots de la fin

Entre causeurs d'un cercle lyonnais :
 — Avez-vous jamais entendu dire qu'un médecin ait sauvé la vie à qui que ce soit ?
 Chacun garde le silence.
 Tout à coup l'un des membres du cercle prend la parole :
 — Si, j'en connais un, dit-il. Son client passait en voiture ; le cheval s'emporte, le médecin se trouve là par hasard, attrape la bride, et sauve probablement ainsi la vie de son client ; je ne connais pas d'autre cas.

SPECTACLES DU 11 JANVIER

Grand-Théâtre de Lyon
 Aujourd'hui mercredi :
Le Prophète.
Théâtre des Célestins
Les Pattes de Mouche.
Gavaut Minard et Cie.
Théâtre-Bellecour
 Aujourd'hui mercredi : Relâche.
Théâtre Delille (Cours du Midi)
 Tous les soirs, à 8 heures, spectacle varié des plus distingués.

Grande ménagerie Bidet
 Cours du Midi
 La première galerie zoologique de l'Europe. — Tous les soirs, représentation.
 Casino
 rue de la République
 Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2
 Orchestre sous la direction de M. Léora.
 Scala-Bouffes
 Tous les soirs, grand concert varié.

BOURSE DE LYON

Du 10 Janvier 1882

Rentes		Comptant-Actions	
3 0/0	84 25	gaz de Lyon	1150
3 0/0 amortissable	84 25	gaz de la Guillotière	220
4 1/2	114 41	Mines de la Loire	220
5 0/0 français	114 41	Montrambert	215
Italie	114 41	St-Etienne	67
Turc	114 41	Rive-de-Gier	67
Autrichien 4 0/0	114 41	Société lyonnaise	2440
Russe 5 0/0	114 41	Eaux-Omnibus	2440
Espagne 3 0/0	28	Eaux	2440
Dettes Egypt. unifiée	25	Bombes	2440
Actions		Abattoirs	2440
Crédit mob. Espag.	875	Verreries L. et Rhône	2440
Crédit Lyonnais	875	Croix-Rouge	1250
Union générale	3925	Obligations	
B. Lyon et Loire	760	Ville-de-Lyon	85 50
S. Hypothec. France	760	Ville-de-Paris 1869	85 50
Soc. Foncière Lyonn.	760	Ville-de-Paris 1871	85 50
Banque Ottomane	875 25	Lombardes-anciennes	374
Paris-Lyon-Médit.	875 25	Lombardes-nouvelles	374
Che. Autrichiens	315	Loire	374
Lombard-Vénitien	315	Saint-Etienne	374
Saragosse	535	Rhône-et-Loire 4 0/0	374
Nord-Espagne	535	Paris-Lyon-Médit.	371
Suez	3425		1866 3/2

AUX DEUX PASSAGES

Grands Magasins de Nouveautés
AGENDA-BUVARD pour 1882
 Recueil illustré contenant de nombreux Renseignements, Recettes utiles, Menus, Anecdotes, etc., mais précieux surtout pour l'inscription des dépenses et notes journalières. — Valeur, 1 franc 50.
 Prix : 45 centimes.

CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863
 CAPITAL : 200 MILLIONS
 Réserves : 80 Millions
SIÈGE SOCIAL A LYON

Le CRÉDIT LYONNAIS bonifie en ce moment.

5 0/0	aux bons à échéance	à 2 ans
4 0/0	"	à 18 mois
3 0/0	"	à 1 an
2 1/2 0/0	"	à 6 mois
2 0/0	"	à 3 mois
1 0/0	à l'argent remboursable	à vue

SELS VAUVILLÉ
 (Granulés) pour la Reconstitution artificielle DE TOUTES LES EAUX MINÉRALES
 Principales Sources (Vais, Bourbonne, Vichy, Hunyadi-Janos, Orezza, Contrexéville, Bussang, Eau-Bonne, Pullna).
 « Reproduire instantanément une Eau minérale, c'est l'obtenir avec les principes qui se détruisent par le séjour prolongé dans les bouteilles. — 80 pour 100 d'économie. »
 PARIS, Vente en gros, MATHEY LEBEL & Co, 23, rue Beaubien, LYON, Ph. BERTRAND, 21, place Bellecour. Brochure 1/2.
 Le rédacteur gerant, Victor GOURRAUD
 Lyon. — Imprimerie du Républicain du Rhône
 18, quai de l'Hôpital

ANNONCES

ON DESIRERAIT LOUER
 De suite une petite maison de campagne de cinq à six pièces avec jardin, le tout autant que possible indépendant et de préférence entre Ste-Foy et Ecully. S'adr. rue Confort, 14, à l'Agence V. Fournier, sous le n° 2534.

ON DEMANDE A LOUER
 Un appartement de 4 pièces bien aérées, à prendre en juin 1882, de Bellecour aux Terreaux, 3^e ou 4^e étage, Ecrire à l'Agence Fournier, 14, rue Confort. — n° 2287.

ON DEMANDE A LOUER
 Un vaste local, situé entre Bellecour et la rue Grenette, pouvant servir pour les réunions d'une Société de Secours mutuels. Adresser les offres à la 112 Société des commis et employés de commerce, 3, rue Stella.

ON DEMANDE Un bon correcteur. S'adresser Agence V. Fournier, 14, rue Confort, sous le n° 2,577.

UN JEUNE HOMME
 Offre ses soirées à partir de 8 h. p. travaux de comptabilité, s'adresser à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, n° 2357.

GUÉRISON RAPIDE et SANS MERCURE des MALADIES SECRÈTES et des affections de la peau
 Telles que : ulcères contagieux, écoulements aigus ou chroniques, fleurs blanches, maladies de vessie, dartres, boutons, rougeurs, démangeaisons, vice du sang, etc., par le **ROSE SAVARSKI** dépuratif végétal, régénérateur du sang et des humeurs. — S'adresser à la Pharmacie, rue Vieille-Monnaie, 19, Lyon, seul et unique dépôt, et par correspondance.

10 à 15% de REVENU CERTAIN
CAPITAL GARANTI et toujours Disponible
Opération sérieuse et SANS RISQUE
 DEMANDER RENSEIGNEMENTS A LA CAISSE SYNDICALE
 30, Avenue de l'Opéra — Paris

Mme STÉPHANIE prêtre par les cartes et les lignes de la main, rue des Capucins 1, au 2^e

CRÉDIT DE FRANCE

Ancienne Société générale française de Crédit
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 75,000,000 DE FRANCS
 Siège social : 17, RUE DE LONDRES, Paris
LE PROPRIÉTAIRE DU JOURNAL Le Moniteur DES Valeurs à Lots
 (Paraissant tous les Dimanches avec une Causerie financière du Baron Louis)
 Le seul journal financier qui publie la liste officielle des Tirages de toutes Valeurs Françaises et Etrangères
 Le plus complet de tous les journaux (16 pages de texte)
IL DONNE Une Revue générale de toutes les Valeurs. La cote officielle de la Bourse. Des Arbitrages avantageux, le prix des Coupons. — Des Documents inédits.
Succursale de Lyon, 1, RUE DE LA RÉPUBLIQUE, 1

SOCIÉTÉ NOUVELLE
 SIÈGE à PARIS, 52, RUE DE CHATEAUDUN
A LYON, 29, rue de l'Hôtel-de-Ville, et rue Gentil, 1.
CAPITAL : 20 MILLIONS
 Achat et Vente de titres au comptant. — Paiement de tous Coupons échus. — Transfert et Conversion de Titres. — Libération et échange de Titres. — Souscription aux Emprunts. — Opérations de Reports. — Renseignements sur toutes les Valeurs.
 ABONNEMENT AU MONITEUR FINANCIER

DEPURATIF DU SANG
 Le sirop concentré de Salsaparille QUET, aine guérit toutes les Maladies contagieuses : Dartres, Siphilis, Ulcères, Gonorrhées, boutons, Rougeurs, Démangeaisons, Boutons, Gouttes, Rhumatismes, toutes les acrétes des humeurs, vices de sang, etc., etc. Ce médicament agit en toute saison et dispense des isanes.
 A Lyon, à la pharmacie Ph. QUET, rue de la Préfecture, 5.

A LOUER IMMÉDIATEMENT UN LOCAL
 sis quai de l'Hôpital
 Comprenant un magasin au rez-de-chaussée et plusieurs pièces à l'entresol.
S'ADRESSER AU BUREAU DU JOURNAL

A LOUER JOLI APPARTEMENT DE NEUF PIÈCES
 Parfaitement agencé
 QUAI DE LA GUILLOTIÈRE, 24, AU 2^{me}
 S'y adresser tous les jours, de 2 à 4 heures

EAU MINÉRALE NATURELLE DU VERNET
 Médaille Exceptionnelle à l'Exposition Universelle 1875
 Médaille d'Or de Melun 1880
La Perle des Eaux de Table
 PRÈS VAIS PAR JAUJAC (ARDECHE)
 L'Eau de VERNET est la plus saine des Eaux minérales françaises, la plus riche et la meilleure des Eaux de Table connues en France et à l'Etranger
 Adresser les demandes à M. RAOUL BRAVAIS, Directeur de la Société des Produits RAOUL BRAVAIS et des Eaux Minérales Naturelles, 26, Avenue de l'Opéra
 Dép. princip. à Paris : 13, r. Lafayette et 30, av. de l'Opéra où l'on trouve également les produits si connus et appréciés du public : FER BRAVAIS et QUINQUINA BRAVAIS

Dépôt chez M. Léora, à Lyon.
DEMANDEZ dans les Dépôts de la Société des LAITIERES DU RHONE les Beurre tant appréciés des gourmets et amateurs de Beurre de table. Marque des Laiteries du Rhone.
 Beurre extra-fin, genre Isigny, le kilogr. 5 fr.
 Beurre fin de table. — 3 75
 Qualités estampillées